Chevalier Diag
Diagnostic, Conseil
Agents CMR et Polluants

Rapport de mission de repérage du plomb avant travaux

(Hors champ du code de la santé publique)

Numéro de dossier : 26-HSC-3
Date du repérage : 16/03/2026

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
Département :... **Manche**
Adresse : **BATIMENT 16 ET 25**
Commune : **50000 SAINT-LÔ**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

Année de construction :
NC

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS DE SAINT-LO - Mr GIARD Mickaël
715, Rue Dunant
50000 SAINT-LÔ

Propriétaire :
CENTRE HOSPITALIER MEMORIAL FRANCE ETATS-UNIS DE SAINT-LO
715, Rue Dunant
50000 SAINT-LÔ

Le Diagnostic suivant concerne

X	Les parties privatives		Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble	X	Avant travaux *N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP*

Nature des travaux : Rénovation / Réhabilitation : OUI Démolition : NON

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	**HALLAIS Gérémy**
N° de certificat de certification	**18-1152 le 03/11/2023**
Nom de l'organisme de certification	**ABCIDIA CERTIFICATION**
Organisme d'assurance professionnelle	**AXA France**
N° de contrat d'assurance	**10014108104**
Date de validité :	**01/01/2027**

Ce diagnostic plomb avant travaux a été rédigé par HALLAIS Gérémy le 16/03/2026.



Objectif de la mission :

L'objet de ce rapport est d'identifier les revêtements et matériaux contenant du plomb susceptibles d'être altérés au cours des travaux de rénovation/réhabilitation ou de démolition, définis préalablement à la mission. L'altération de ces matériaux peut présenter un risque d'exposition au plomb des intervenants et doit être évalué le plus en amont possible du début des travaux. Ce diagnostic n'est ni un Constat de Risque d'Exposition au Plomb ni un Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb, qui relèvent des obligations prévues par le Code de la Santé Publique.

Périmètre des travaux :

Le donneur d'ordre remet au diagnostiqueur ces informations via un tableau synthétique dont le modèle est téléchargeable sur le site de la DIRECCTE Centre : Annexe 2 Tableau de recensement des travaux établi par le donneur d'ordre ainsi qu'une description détaillée des travaux, de leur localisation et si déjà définis le nom et adresse des entreprises intervenantes. Il est important de disposer d'informations précises pour définir la stratégie de mesures.

Appareil utilisé	
Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	**FEnX 2 / RTV-1770-23**
Nature du radionucléide	**Cd109**
Date du dernier chargement de la source Activité à cette date et durée de vie de la source	**31/03/2023** **23/06/2023**

Tableau de recensement des travaux :

Local / Structure	Nature des travaux	Entreprise Intervenante

1. Rappel des références règlementaires

- Principes généraux de prévention L4121-2 du code du travail,
- Prévention du risque d'exposition aux agents cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R4412-59 et suivants,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46 031 avril 2008 relative à l'analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb.
- Norme NF X 46 035 juin 2021 relative à la recherche de plomb avant travaux dans les revêtements et matériaux et produits de construction.

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	**FONDIS**	
Modèle de l'appareil	**FEnX 2**	
N° de série de l'appareil	**RTV-1770-23**	
Nature du radionucléide	**Cd109**	
Date du dernier chargement de la source	**31/03/2023**	Activité à cette date et durée de vie : **23/06/2023**
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	**N° N° SIGIS : T500357**	Nom du titulaire/signataire **Mr LEHOT Sébastien**
	Date d'autorisation/de déclaration **23/06/2023**	Date de fin de validité (si applicable)
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	**Mr LEHOT Sébastien**	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	**Guillaume IMPERIALI**	

Étalon :

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	16/03/2026	0,31 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	492	16/03/2026	0,31 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	**Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse**

Liste des locaux visités

Bâtiment 16 - Pièce 1,
Bâtiment 16 - Cuisine,
Bâtiment 16 - Pièce 2,
Bâtiment 16 - Plonge,
Bâtiment 16 - Pièce 3,
Bâtiment 16 - Accueil,
Bâtiment 16 - TGBT,
Bâtiment 16 - Lavabo,
Bâtiment 16 - Wc,
Bâtiment 16 - Réfrigérateur,
Bâtiment 16 - Plc.,
Bâtiment 16 - Bureau 1,
Bâtiment 16 - Accès Ch. Froide,
Bâtiment 16 - Dgt.,
Bâtiment 16 - Pièce 4,
Bâtiment 16 - Bureau 2,
Bâtiment 16 - Pièce 6,
Bâtiment 16 - Pièce 5,
Extérieur,
Bâtiment 25 - Transformateurs distributeurs

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Localisation	Parties du local	Raison
Extérieur - Local	Localisation non Visitée	Absence de clef
Combles	Localisation non Visitée	Hauteur trop importante

3. Méthodologie employée

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic sont fonction de la nature et de la localisation des travaux effectués. Par ailleurs, pour les ensembles bâtis (plusieurs bâtiments construits à la même période) présentant des locaux similaires, un repérage par échantillonnage peut être envisagé. Le diagnostiqueur définit sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui doivent faire l'objet d'un repérage (fluorescence X et / ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux font l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

3.1 Stratégie de mesurage

Contrairement au CREP, le nombre de mesures à réaliser est fonction du type d'unité de diagnostic (UD) et des travaux à effectuer. En effet, les limites prévues par la réglementation du CREP ne sont pas forcément adaptées à chaque situation (Nombre de mesures limité à 3, hauteur de la prise des mesures limitée à 3 mètres), puisque l'objectif n'est pas de repérer des zones potentiellement accessibles par les enfants, ni même de vérifier la conformité à une valeur-seuil. Par conséquent, le diagnostiqueur déterminera le nombre de mesures en fonction de l'étendue de l'UD et de la nature des travaux.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs et réparties de façon pertinentes (partie haute et basse d'un mur, …).

Lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements il peut effectuer un prélèvement qui sera analysé en laboratoire (idem réglementation du CREP).

3.2 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

5. Résultats des mesures

Bâtiment 16 - Pièce 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
2		Estrade (mesure 1)	béton	Peinture	0,12			0	
3		Estrade (mesure 2)			0,3			0	
4		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,18			0	
5		Mur (partie haute)			0,27			0	
6		Mur (partie basse)			0,07			0	
7		Mur (partie haute)			0			0	
8		Mur (partie basse)			0,25			0	
9		Mur (partie haute)			0			0	
10		Mur (partie basse)			0,16			0	
11		Mur (partie haute)			0,04			0	
12		Plafond (mesure 1)	Plâtre ou assimilé	Peinture	0,22			0	
13		Plafond (mesure 2)			0,21			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
14		Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
15		Porte (partie haute)			0,08			0	
16		Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,03			0	
17		Huisserie Porte (partie haute)			0,12			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 7									

Bâtiment 16 - Cuisine

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
18		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,29			0	
19		Allege (partie haute)			0,1			0	
20		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,23			0	
21		Mur (partie haute)			0,12			0	
22		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,08			0	
23		Allege (partie haute)			0			0	
24		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,16			0	
25		Mur (partie haute)			0,29			0	
26		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
27		Allege (partie haute)			0,08			0	
28		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,09			0	
29		Mur (partie haute)			0,11			0	
30		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,25			0	
31		Allege (partie haute)			0,22			0	
32		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,23			0	
33		Mur (partie haute)			0,18			0	
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
34		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,2			0	
35		Plafond (mesure 2)			0,29			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
36		Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,15			0	
37		Fenêtre 1 intérieure (partie haute)			0,03			0	
38		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,09			0	
39		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie haute)			0,28			0	

40		Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,12			0	
41		Fenêtre 1 extérieure (partie haute)			0,01			0	
42		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,24			0	
43		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie haute)			0,15			0	
44		Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,2			0	
45		Fenêtre 2 intérieure (partie haute)			0,21			0	
46		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,09			0	
47		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie haute)			0			0	
48		Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,08			0	
49		Fenêtre 2 extérieure (partie haute)			0,19			0	
50		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,16			0	
51		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie haute)			0,17			0	
52		Fenêtre 3 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,04			0	
53		Fenêtre 3 intérieure (partie haute)			0,17			0	
54		Huisserie Fenêtre 3 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,06			0	
55		Huisserie Fenêtre 3 intérieure (partie haute)			0,12			0	
56		Fenêtre 3 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,1			0	
57		Fenêtre 3 extérieure (partie haute)			0,25			0	
58		Huisserie Fenêtre 3 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,24			0	
59		Huisserie Fenêtre 3 extérieure (partie haute)			0,09			0	
60		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,11			0	
61		Porte 1 (partie haute)			0,29			0	
62		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,2			0	
63		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,27			0	
64		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
65		Porte 2 (partie haute)			0,2			0	
66		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,24			0	
67		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,13			0	
68		Porte 3 (partie basse)	Bois	Peinture	0,12			0	
69		Porte 3 (partie haute)			0,15			0	
70		Huisserie Porte 3 (partie basse)	Bois	Peinture	0,11			0	
71		Huisserie Porte 3 (partie haute)			0,12			0	
72		Porte 4 (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
73		Porte 4 (partie haute)			0,18			0	
74		Huisserie Porte 4 (partie basse)	Bois	Peinture	0,17			0	
75		Huisserie Porte 4 (partie haute)			0,11			0	
76		Porte 5 (partie basse)	Bois	Peinture	0,18			0	
77		Porte 5 (partie haute)			0,25			0	
78		Huisserie Porte 5 (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
79		Huisserie Porte 5 (partie haute)			0,03			0	
80		Radiateur (mesure 1)	Métal	Peinture	0,11			0	
81		Radiateur (mesure 2)			0,21			0	
82		Radiateur (mesure 1)			0,1			0	
83		Radiateur (mesure 2)			0,13			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 42									

Bâtiment 16 - Pièce 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
84		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,28			0	
85		Allege (partie haute)			0,07			0	
86		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	
87		Mur (partie haute)			0,22			0	
88		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,22			0	
89		Allege (partie haute)			0,03			0	
90		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,21			0	
91		Mur (partie haute)			0,21			0	
92		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,18			0	
93		Allege (partie haute)			0,03			0	
94		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,03			0	
95		Mur (partie haute)			0,27			0	
96		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,03			0	
97		Allege (partie haute)			0,11			0	
98		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,22			0	
99		Mur (partie haute)			0,19			0	
100		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,19			0	
101		Plafond (mesure 2)			0,07			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage	lame pvc				NM	Partie non visée par la règlementation
102		Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,25			0	
103		Fenêtre 1 intérieure (partie haute)			0,03			0	
104		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,15			0	
105		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie haute)			0,2			0	
106		Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,22			0	
107		Fenêtre 1 extérieure (partie haute)			0,1			0	
108		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,01			0	
109		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie haute)			0,08			0	
110		Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,21			0	
111		Fenêtre 2 intérieure (partie haute)			0,01			0	
112		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,06			0	
113		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie haute)			0,16			0	
114		Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,29			0	
115		Fenêtre 2 extérieure (partie haute)			0,18			0	
116		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,24			0	
117		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie haute)			0,22			0	
118		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,22			0	
119		Porte 1 (partie haute)			0,05			0	
120		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
121		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,04			0	
122		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,15			0	
123		Porte 2 (partie haute)			0,18			0	

124		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,18			0	
125		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,22			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 30									

Bâtiment 16 - Plonge

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
126		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,24			0	
127		Allege (partie haute)			0,3			0	
128		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,19			0	
129		Mur (partie haute)			0,03			0	
130		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,26			0	
131		Allege (partie haute)			0,12			0	
132		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,24			0	
133		Mur (partie haute)			0,22			0	
134		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,21			0	
135		Allege (partie haute)			0,29			0	
136		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,24			0	
137		Mur (partie haute)			0,03			0	
138		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,24			0	
139		Allege (partie haute)			0,25			0	
140		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	
141		Mur (partie haute)			0,25			0	
142		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,26			0	
143		Allege (partie haute)			0,1			0	
144		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,3			0	
145		Mur (partie haute)			0,22			0	
146		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,2			0	
147		Allege (partie haute)			0,18			0	
148		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,2			0	
149		Mur (partie haute)			0,07			0	
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	Béton	lame pvc				NM	Partie non visée par la règlementation
150		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,25			0	
151		Plafond (mesure 2)			0,07			0	
-		Fenêtre intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
152		Linteau (mesure 1)	Métal	Peinture	0,21			0	
153		Linteau (mesure 2)			0,17			0	
154		Linteau (mesure 1)			0,02			0	
155		Linteau (mesure 2)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 32									

Bâtiment 16 - Pièce 3

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
156		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,09			0	
157		Allege (partie haute)			0,18			0	
158		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	

159		Mur (partie haute)			0,21			0	
160		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,01			0	
161		Allege (partie haute)			0,03			0	
162		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,11			0	
163		Mur (partie haute)			0,02			0	
164		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
165		Allege (partie haute)			0,28			0	
166		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,18			0	
167		Mur (partie haute)			0,11			0	
168		Allege (partie basse)	Plâtre ou assimilé	Peinture	0,19			0	
169		Allege (partie haute)			0,25			0	
170		Mur (partie basse)	Plâtre ou assimilé	Peinture	0,27			0	
171		Mur (partie haute)			0,14			0	
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
172		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,28			0	
173		Plafond (mesure 2)			0			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	-	lame pvc				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Fenêtre 1 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 1 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 2 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 2 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 3 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 3 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 3 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 3 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
174		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,07			0	
175		Porte 1 (partie haute)			0,14			0	
176		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,25			0	
177		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,22			0	
178		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,11			0	
179		Porte 2 (partie haute)			0,21			0	
180		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,05			0	
181		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,24			0	
-		Hotte (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Rangement (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Réfrigérateur (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
182		Conduites (mesure 1)	Métal	Peinture	0,11			0	
183		Conduites (mesure 2)			0,03			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 42

Bâtiment 16 - Accueil

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
184		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,1			0	
185		Mur (partie haute)			0,11			0	
186		Mur (partie basse)			0,06			0	
187		Mur (partie haute)			0,12			0	
188		Mur (partie basse)			0,28			0	
189		Mur (partie haute)			0,16			0	
190		Mur (partie basse)			0,19			0	
191		Mur (partie haute)			0,18			0	
192		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,04			0	
193		Plafond (mesure 2)			0,06			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	-	lame pvc				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 1 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 1 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 2 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre 2 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
194		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,27			0	
195		Porte 1 (partie haute)			0,2			0	
196		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,19			0	
197		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,14			0	
198		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,12			0	
199		Porte 2 (partie haute)			0,19			0	
200		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
201		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,27			0	
202		Porte 3 (partie basse)	Bois	Peinture	0,12			0	
203		Porte 3 (partie haute)			0,22			0	
204		Huisserie Porte 3 (partie basse)	Bois	Peinture	0,05			0	
205		Huisserie Porte 3 (partie haute)			0,24			0	
-		Porte chambre froide 1 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 1 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 2 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 2 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 3 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 3 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
206		Poteau (mesure 1)	bois	Peinture	0,24			0	
207		Poteau (mesure 2)			0,24			0	
208		Poteau (mesure 1)			0,23			0	
209		Poteau (mesure 2)			0,24			0	
210		Poteau (mesure 1)			0			0	
211		Poteau (mesure 2)			0,06			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 26

Bâtiment 16 - TGBT

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
212		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,07			0	
213		Mur (partie haute)			0,21			0	
214		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,27			0	
215		Plafond (mesure 2)			0,25			0	
216		Porte 1 (partie basse)	Métal	Peinture	0,29			0	
217		Porte 1 (partie haute)			0,07			0	
218		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Métal	Peinture	0,02			0	
219		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,11			0	
220		Porte 2 (partie basse)	Métal	Peinture	0,21			0	
221		Porte 2 (partie haute)			0,22			0	
222		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Métal	Peinture	0,01			0	
223		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,22			0	
224		Porte 3 (partie basse)	Métal	Peinture	0,04			0	
225		Porte 3 (partie haute)			0,18			0	
226		Huisserie Porte 3 (partie basse)	Métal	Peinture	0,08			0	
227		Huisserie Porte 3 (partie haute)			0			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 9									

Bâtiment 16 - Lavabo

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
228		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
229		Mur (partie haute)			0,08			0	
230		Mur (partie basse)			0,26			0	
231		Mur (partie haute)			0,03			0	
232		Mur (partie basse)			0,15			0	
233		Mur (partie haute)			0,25			0	
234		Mur (partie basse)			0,21			0	
235		Mur (partie haute)			0,12			0	
236		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,18			0	
237		Plafond (mesure 2)			0,03			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Lame pvc					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
238		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,1			0	
239		Porte 1 (partie haute)			0,12			0	
240		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,3			0	
241		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,21			0	
242		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,27			0	
243		Porte 2 (partie haute)			0,22			0	
244		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
245		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,06			0	
246		Porte 3 (partie basse)	Métal	Peinture	0,07			0	
247		Porte 3 (partie haute)			0,06			0	
248		Huisserie Porte 3 (partie basse)	Métal	Peinture	0,16			0	
249		Huisserie Porte 3 (partie haute)			0,04			0	
250		Porte 4 (partie basse)	Métal	Peinture	0,16			0	
251		Porte 4 (partie haute)			0,14			0	
252		Huisserie Porte 4 (partie basse)	Métal	Peinture	0,08			0	
253		Huisserie Porte 4 (partie haute)			0,07			0	
254		Porte 5 (partie basse)	Métal	Peinture	0,27			0	
255		Porte 5 (partie haute)			0,19			0	
256		Huisserie Porte 5 (partie basse)	Métal	Peinture	0,26			0	
257		Huisserie Porte 5 (partie haute)			0,08			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 15									

Bâtiment 16 - Wc

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
258		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
259		Mur (partie haute)			0,05			0	
260		Mur (partie basse)			0,06			0	
261		Mur (partie haute)			0,12			0	
262		Mur (partie basse)			0,24			0	
263		Mur (partie haute)			0,1			0	
264		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,09			0	
265		Plafond (mesure 2)			0,08			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Lame pvc					NM	Absence de revêtement
266		Fenêtre intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,03			0	
267		Fenêtre intérieure (partie haute)			0,3			0	
268		Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,01			0	
269		Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)			0,17			0	
270		Fenêtre extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0			0	
271		Fenêtre extérieure (partie haute)			0,07			0	
272		Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,17			0	
273		Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)			0,05			0	
274		Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,09			0	
275		Porte (partie haute)			0,07			0	
276		Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
277		Huisserie Porte (partie haute)			0,22			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 11									

Bâtiment 16 - Réfrigérateur

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	pvc					NM	Absence de revêtement
-		Plafond (Non mesurée)	pvc					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	pvc					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 1 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 1 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 2 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 2 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 8									

Bâtiment 16 - Plc.

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
278		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,25			0	
279		Mur (partie haute)			0,25			0	
280		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,09			0	
281		Plafond (mesure 2)			0,2			0	
282		Portes (partie basse)	Bois	Peinture	0,21			0	
283		Portes (partie haute)			0,25			0	
284		Huisserie Portes (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
285		Huisserie Portes (partie haute)			0,19			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 5									

Bâtiment 16 - Bureau 1

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
286		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	
287		Mur (partie haute)			0,26			0	
288		Mur (partie basse)			0,13			0	
289		Mur (partie haute)			0,11			0	
290		Mur (partie basse)			0,04			0	
291		Mur (partie haute)			0,04			0	
292		Mur (partie basse)			0,29			0	
293		Mur (partie haute)			0,1			0	
294		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,21			0	
295		Plafond (mesure 2)			0,26			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Lame pvc					NM	Absence de revêtement
296		Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,19			0	
297		Fenêtre 1 intérieure (partie haute)			0,11			0	
298		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,19			0	
299		Huisserie Fenêtre 1 intérieure (partie haute)			0,09			0	
300		Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,06			0	
301		Fenêtre 1 extérieure (partie haute)			0,09			0	
302		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,26			0	
303		Huisserie Fenêtre 1 extérieure (partie haute)			0,18			0	
304		Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
305		Fenêtre 2 intérieure (partie haute)			0,18			0	
306		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,06			0	
307		Huisserie Fenêtre 2 intérieure (partie haute)			0,11			0	
308		Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,21			0	
309		Fenêtre 2 extérieure (partie haute)			0,04			0	
310		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,15			0	
311		Huisserie Fenêtre 2 extérieure (partie haute)			0,29			0	
312		Fenêtre 3 intérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
313		Fenêtre 3 intérieure (partie haute)			0,09			0	
314		Huisserie Fenêtre 3 intérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,21			0	
315		Huisserie Fenêtre 3 intérieure (partie haute)			0,26			0	
316		Fenêtre 3 extérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,28			0	
317		Fenêtre 3 extérieure (partie haute)			0,15			0	
318		Huisserie Fenêtre 3 extérieure (partie basse)	Bois	Peinture	0,07			0	
319		Huisserie Fenêtre 3 extérieure (partie haute)			0,14			0	
320		Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,05			0	
321		Porte (partie haute)			0,15			0	
322		Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,19			0	
323		Huisserie Porte (partie haute)			0,3			0	

Nombre d'unités de diagnostic : 19

Bâtiment 16 - Accès Ch. Froide

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	pvc					NM	Absence de revêtement
-		Plafond (Non mesurée)	pvc					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	pvc					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 1 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 1 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 2 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 2 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 3 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 3 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Porte chambre froide 4 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Porte chambre froide 4 (Non mesurée)	Composite					NM	Absence de revêtement
Nombre d'unités de diagnostic : 12									

Bâtiment 16 - Dgt.

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
324		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,05			0	
325		Allege (partie haute)			0,13			0	
326		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,08			0	
327		Mur (partie haute)			0,17			0	
328		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,16			0	
329		Allege (partie haute)			0,09			0	
330		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,26			0	
331		Mur (partie haute)			0,17			0	
332		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,18			0	
333		Allege (partie haute)			0,24			0	
334		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,21			0	
335		Mur (partie haute)			0,06			0	
336		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,04			0	
337		Allege (partie haute)			0,02			0	
338		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,03			0	
339		Mur (partie haute)			0,29			0	
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Plafond (Non mesurée)	enduit					NM	Absence de revêtement
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
340		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,28			0	
341		Porte 1 (partie haute)			0,23			0	
342		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
343		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,26			0	
344		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,29			0	
345		Porte 2 (partie haute)			0,26			0	
346		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,27			0	
347		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,13			0	
348		Porte 3 (partie basse)	Bois	Peinture	0,08			0	

349		Porte 3 (partie haute)			0,27			0	
350		Huisserie Porte 3 (partie basse)	Bois	Peinture	0,11			0	
351		Huisserie Porte 3 (partie haute)			0,01			0	
352		Conduites (mesure 1)	Métal	Peinture	0,09			0	
353		Conduites (mesure 2)			0,21			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 26									

Bâtiment 16 - Pièce 4

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
354		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,27			0	
355		Allege (partie haute)			0,19			0	
356		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,05			0	
357		Mur (partie haute)			0,18			0	
358		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
359		Allege (partie haute)			0,08			0	
360		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,08			0	
361		Mur (partie haute)			0,11			0	
362		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
363		Allege (partie haute)			0,11			0	
364		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	
365		Mur (partie haute)			0,21			0	
366		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,24			0	
367		Allege (partie haute)			0,13			0	
368		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,27			0	
369		Mur (partie haute)			0,17			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtre extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
370		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,23			0	
371		Porte 1 (partie haute)			0,04			0	
372		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
373		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,02			0	
374		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,27			0	
375		Porte 2 (partie haute)			0,1			0	
376		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,21			0	
377		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,06			0	
-		Hotte (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
378		Placards (mesure 1)	bois	peinture	0,09			0	
379		Placards (mesure 2)			0,02			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 28									

Bâtiment 16 - Bureau 2

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
380		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,26			0	
381		Allege (partie haute)			0,21			0	
382		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,3			0	
383		Mur (partie haute)			0,03			0	
384		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,22			0	
385		Allege (partie haute)			0,08			0	
386		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,29			0	

387		Mur (partie haute)			0,27			0	
388		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
389		Allege (partie haute)			0,04			0	
390		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,19			0	
391		Mur (partie haute)			0,17			0	
392		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,22			0	
393		Allege (partie haute)			0,24			0	
394		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	
395		Mur (partie haute)			0,03			0	
396		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,08			0	
397		Allege (partie haute)			0,04			0	
398		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,14			0	
399		Mur (partie haute)			0,18			0	
400		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,19			0	
401		Allege (partie haute)			0,17			0	
402		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,28			0	
403		Mur (partie haute)			0,16			0	
404		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,2			0	
405		Allege (partie haute)			0,18			0	
406		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,12			0	
407		Mur (partie haute)			0,11			0	
408		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,15			0	
409		Allege (partie haute)			0,06			0	
410		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,13			0	
411		Mur (partie haute)			0,25			0	
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
412		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,24			0	
413		Plafond (mesure 2)			0,08			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
414		Fenêtre intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,19			0	
415		Fenêtre intérieure (partie haute)			0,05			0	
416		Huisserie Fenêtre intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,04			0	
417		Huisserie Fenêtre intérieure (partie haute)			0,28			0	
418		Fenêtre extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,06			0	
419		Fenêtre extérieure (partie haute)			0,01			0	
420		Huisserie Fenêtre extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,1			0	
421		Huisserie Fenêtre extérieure (partie haute)			0,06			0	
422		Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
423		Porte (partie haute)			0,19			0	
424		Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,02			0	
425		Huisserie Porte (partie haute)			0,08			0	

426		Huisserie porte (mesure 1)	Bois	Vernis	0,17			0	
427		Huisserie porte (mesure 2)			0,06			0	
428		Conduites (mesure 1)	Métal	Peinture	0,15			0	
429		Conduites (mesure 2)			0,27			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 43									

Bâtiment 16 - Pièce 6

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	enduit					NM	Absence de revêtement
-		Plafond (Non mesurée)	enduit					NM	Absence de revêtement
430		Huisserie porte (mesure 1)	Bois	Peinture	0,28			0	
431		Huisserie porte (mesure 2)			0,18			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 4									

Bâtiment 16 - Pièce 5

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Sol (Non mesurée)	Béton					NM	Absence de revêtement
-		Sol (Non mesurée)	Béton	Carrelage				NM	Partie non visée par la règlementation
432		Allege (partie basse)	Béton	Peinture	0,23			0	
433		Allege (partie haute)			0,21			0	
434		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,23			0	
435		Mur (partie haute)			0,1			0	
-		Allege (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
-		Mur (Non mesurée)	-	faïence				NM	Partie non visée par la règlementation
436		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,17			0	
437		Mur (partie haute)			0,18			0	
438		Mur (partie basse)			0,24			0	
439		Mur (partie haute)			0,29			0	
440		Mur (partie basse)			0,26			0	
441		Mur (partie haute)			0,22			0	
442		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,07			0	
443		Plafond (mesure 2)			0,06			0	
-		Plinthes (Non mesurée)	Carrelage					NM	Absence de revêtement
444		Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,15			0	
445		Porte 1 (partie haute)			0,23			0	
446		Huisserie Porte 1 (partie basse)	Bois	Peinture	0,18			0	
447		Huisserie Porte 1 (partie haute)			0,27			0	
448		Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,15			0	
449		Porte 2 (partie haute)			0,16			0	
450		Huisserie Porte 2 (partie basse)	Bois	Peinture	0,24			0	
451		Huisserie Porte 2 (partie haute)			0,15			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 13									

Extérieur

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
-		Mur (Non mesurée)	enduit					NM	Absence de revêtement
452		Mur (partie basse)	enduit	Peinture	0,03			0	
453		Mur (partie haute)			0,08			0	
454		Mur (partie basse)			0,01			0	
455		Mur (partie haute)			0,01			0	
456		Mur (partie basse)			0,26			0	
457		Mur (partie haute)			0,07			0	
458		Mur (partie basse)			0,19			0	
459		Mur (partie haute)			0,23			0	
460		Mur (partie basse)			0,05			0	
461		Mur (partie haute)			0,03			0	
-		Fenêtres 1 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtres 1 intérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Fenêtres 1 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
-		Huisserie Fenêtres 1 extérieure (Non mesurée)	Métal					NM	Absence de revêtement
462		Fenêtres 2 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,04			0	

463		Fenêtres 2 intérieure (partie haute)			0,06			0	
464		Huisserie Fenêtres 2 intérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,23			0	
465		Huisserie Fenêtres 2 intérieure (partie haute)			0,15			0	
466		Fenêtres 2 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0,22			0	
467		Fenêtres 2 extérieure (partie haute)			0,03			0	
468		Huisserie Fenêtres 2 extérieure (partie basse)	Métal	Peinture	0			0	
469		Huisserie Fenêtres 2 extérieure (partie haute)			0,23			0	
470		Portes (partie basse)	Bois	Peinture	0,18			0	
471		Portes (partie haute)			0,24			0	
472		Huisserie Portes (partie basse)	Bois	Peinture	0,13			0	
473		Huisserie Portes (partie haute)			0,27			0	
474		Conduites (mesure 1)	Métal	Peinture	0,28			0	
475		Conduites (mesure 2)			0,06			0	
476		Dauphins (mesure 1)	Métal	peinture	0,23			0	
477		Dauphins (mesure 2)			0,23			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 14									

Bâtiment 25 - Transformateurs distributeurs

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Mesure (mg/cm²)	Incertitude* (+/-mg/cm²)	Etat de conservation	Classement UD	Observation / Travaux
478		Sol (mesure 1)	Béton	peinture	0,13			0	
479		Sol (mesure 2)			0,05			0	
480		Mur (partie basse)	Béton	Peinture	0,21			0	
481		Mur (partie haute)			0,24			0	
482		Mur (partie basse)	Plâtre ou assimilé	Peinture	0,13			0	
483		Mur (partie haute)			0,3			0	
484		Mur (partie basse)			0,02			0	
485		Mur (partie haute)			0,21			0	
486		Plafond (mesure 1)	béton	Peinture	0,18			0	
487		Plafond (mesure 2)			0,1			0	
488		Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,09			0	
489		Porte (partie haute)			0,02			0	
490		Huisserie Porte (partie basse)	Bois	Peinture	0,01			0	
491		Huisserie Porte (partie haute)			0,26			0	
Nombre d'unités de diagnostic : 6									

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la règlementation
* : à défaut d'avoir l'incertitude par mesure, la tolérance est fournie par les données constructeur de la machine utilisée.

Analyses chimiques du laboratoire
Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.

Constatations diverses :
Néant

Validité du constat :
Du fait de l'absence de revêtement contenant du plomb ou la présence de revêtements contenant du plomb à des concentrations inférieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, il n'y a pas lieu de faire établir un nouveau constat à l'occasion de nouveaux travaux sur les mêmes parties (article L 1334-8 du Code de la Santé Publique).

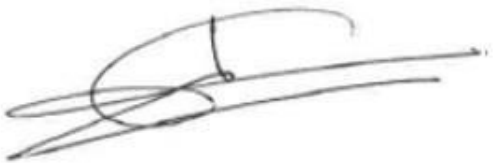
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Aucun accompagnateur

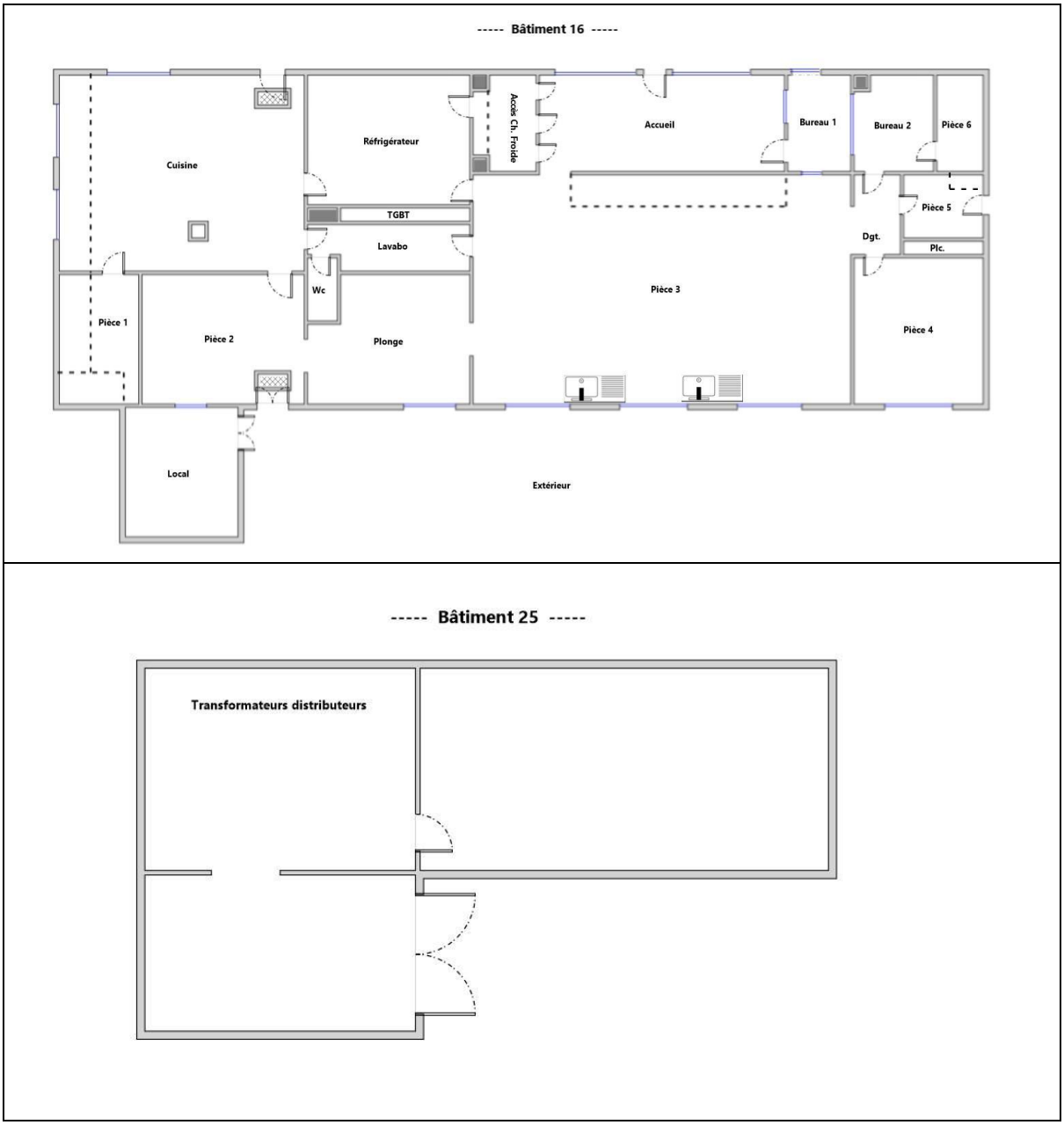
Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ***ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse***

Fait à **TESSY BOCAGE**, le **06/05/2026**

Par : HALLAIS Gérémy



6. Localisation des mesures sur croquis de repérage



7. Annexes : Notice d'Information avant travaux (Annexe 4 DIRECCTE)

Notice d'information à remettre systématiquement aux donneurs d'ordre en annexe du diagnostic

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Comment se contamine –t-on ?
Les opérateurs se contaminent en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

Sur les chantiers :

- en travaillant sans protection,
- en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- en se rongeant les ongles,
- en mâchant de la gomme ou autres.

Hors lieux de travail :

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

Que faire en cas de risque potentiel sur un chantier ?

Identifier la présence de plomb (obligation d'évaluer les risques)

- Exploiter le diagnostic plomb avant travaux pour construire le projet de rénovation / réhabilitation et démolition
- Remettre le diagnostic plomb avant travaux aux entreprises intervenantes

Choisir un mode opératoire le moins polluant
En concertation avec les différents acteurs et les entreprises :

- Choisir la technique d'intervention la moins polluante (Exemples : éviter le sablage/grenaillage, préférer le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique, utiliser des outils manuels peu émissifs)

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail et combinaisons jetables,
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils,….) en informant l'intervenant de la présence de plomb,
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les risques, moyens de protection et mesures d'hygiène, notamment :
 - interdire de boire, fumer, mâcher de la gomme ou manger sur le chantier,
 - rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
 - interdire la prise de repas en vêtements de travail, sauf si ceux-ci ont été protégés par une combinaison jetable,
 - ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

Contacter votre médecin du travail et les organismes de prévention pour :

- des conseils dans le choix des protections,
- une aide à l'information et à la formation,
- une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail).

Si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Des documents vous informent :

- le diagnostic plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux : lisez-le attentivement ! (seul ou en complément du Constat du Risque d'Exposition au Plomb)
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention :
 Guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » (téléchargeable sur www.preventionbtp.fr) Guide INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909 (téléchargeable sur www.inrs.fr)

8. Autres documents et rapports antérieurs

Saint Rémy les chevreuse, le 30/03/2026

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA à

Gérémy HALLAIS

Sous le Numéro **18-1152**

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☑	AMIANTE AVEC MENTION	Prise d'effet : 03/11/2020	Validité : 02/11/2027
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	DPE SANS MENTION	Prise d'effet : 17/05/2023	Validité : 16/05/2030
	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, modifié par l'arrêté du 16 juin 2025		
☑	AMIANTE SANS MENTION	Prise d'effet : 03/11/2020	Validité : 02/11/2027
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	ELECTRICITE	Prise d'effet : 17/04/2023	Validité : 16/04/2030
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	GAZ	Prise d'effet : 12/05/2023	Validité : 11/05/2030
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		
☑	PLOMB SANS MENTION	Prise d'effet : 12/05/2023	Validité : 11/05/2030
	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite		

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance.
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Signature :

Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

NOUS CONTACTER
Votre conseiller
DURAND ASSURANCES

8 RUE MAGENTA
53120 GORRON

02 43 30 45 98
N° ORIAS 13 001 365 (DURAND ASSURANCES)
www.orias.fr/

Assurance et Banque

SAS CHEVALIER DIAG CENTRE
MANCHE
24 ROUTE DE PONT FARCY
TESSY SUR VIRE
50420 TESSY BOCAGE

LE LUNDI 5 JANVIER 2026

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
0607455220

Votre contrat
0000010014108104

Date d'effet
29/05/2020

IMPORTANT
Document à conserver
Cette attestation fait partie intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances

Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :
SAS CHEVALIER DIAG CENTRE
MANCHE
24 ROUTE DE PONT FARCY
TESSY SUR VIRE
50420 TESSY BOCAGE

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010014108104** ayant pris effet le **29/05/2020.**
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

A titre principal :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS :

- Constat de risque d'exposition au plomb
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Information sur la présence d'un risque de mérule

A titre accessoire :

- LOI CARREZ
- MESURE DU RADON
- DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE
- DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION

AXA France IARD - S.A. au capital de 214 799 030 € - RCS Nanterre 722 057 460 - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex. Entreprises régies par le Code des assurances.

- DIAGNOSTIC DE CONFORMITE AUX NORMES DE SURFACE ET D'HABITABILITE - PRET A TAUX ZERO
- INFILTROMETRIE PERMEABILITE A L'AIR
- VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION THERMIQUE RT2012
- DIAGNOSTIC SUR FIBRE CERAMIQUE REFRACTAIRE
- DIAGNOSTIC SUR HYDROCARBURE AROMATIQUE POLYCYCLIQUE
- DIAGNOSTIC DE DECHETS ISSUS DE LA DEMOLITION **à l'exclusion des métaux lourds**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **05/01/2026** au **01/01/2027** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 05/01/2026
Mathieu Godart
Directeur IARD AXA France



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties"ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance dont 150 000 € par sinistre
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat

CHEVALIER DIAG CM | 24 Route de Pont-Farcy - TESSY SUR VIRE 50420 TESSY BOCAGE | Tél. : 02.33.53.97.27 - Fax : 02.33.52.68.57
N°SIREN : 80152412500037| Compagnie d'assurance : AXA France IARD n° 10014108104